

Question écrite remise en oral de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
Bilan des parkings de covoiturage

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs années, la Wallonie met en place un réseau de parkings de covoiturage qui ne cesse d'évoluer. Un article sur le site du SPW Wallonie Mobilité parle de plus de 2000 places réparties dans une trentaine de parkings, des parkings publics régionaux, ceux régis par un partenariat privé, ceux liés à un partenariat communal mais également des parkings dit « d'écovoiturage » financés à 75% par la Province de Liège via un récent appel à projet.

Une évaluation de fréquentation a-t-elle été faite par vos services pour chacun de ces parkings ? Avez-vous une vision à moyen terme à ce sujet ? La mobilité douce étant l'un des enjeux phares de ces prochaines années, pouvez-vous me dire la proportion de parkings qui possèdent un parking pour vélo ? Qu'en est-il des bornes de rechargement pour voiture électrique ? Monsieur le Ministre peut-il me dire si de nouveaux parkings sont en cours de construction ou si de nouveaux projets sont amenés à voir le jour prochainement et s'il est prévu qu'ils soient dotés de bornes électriques et de parkings pour vélo ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Pour être très précis, il existe actuellement 2 952 places de parkings de covoiturage réparties comme suit :

- 1 420 places SPW / SOFICO
- 276 places sur parkings Communaux
- 506 places sur des parkings d'entreprises privées
- 750 places de parkings labellisés « Ecovoiturage », réalisés en partenariat entre la Province de Liège et quelques communes.

De nouveaux parkings régionaux devront voir le jour dans les prochaines années, car les besoins sont importants pour répondre aux ambitions de la Vision FAST. Cela fait partie du travail d'évaluation du plan Infrastructure 2019-2024 actuellement en cours.

Je ne dispose pas de données précises quant à la fréquentation de ces parkings. Cela fait partie des enjeux liés au développement d'une meilleure connaissance de la pratique du covoiturage que je compte lancer dès cette année.

Les parkings de covoiturage ont pour vocation d'augmenter la charge par véhicule pour tendre vers l'objectif FAST de 1,8 personne en moyenne par véhicule en 2030. Cependant ces parkings peuvent aussi jouer un rôle dans l'atteinte des ratios de transfert modal. Ma volonté est, lorsque c'est pertinent, d'équiper les parkings de covoiturage en parkings pour vélo et en bornes de recharge électriques.

Pour les parkings en partenariat public-privé, dans la mesure où il s'agit le plus souvent de quelques places localisées au sein du parking bien plus vaste d'une grande surface commerciale, ces derniers comprennent généralement des parkings vélos protégés et bénéficiant d'un fort contrôle social à proximité de l'entrée du magasin.

La réflexion sur l'accès au parking de covoiturage par les transports en commun doit également être menée. Cela ne doit pas être une généralité, mais doit se faire au cas par cas, le but étant de mettre tout en œuvre pour diminuer le recours systématique à la voiture utilisée de manière individuelle.